

LES RECETTES DES CULTIVATEURS DE 1960 À 1970

Question n° 606—M. Korchinski:

1. Au cours de chacune des dix dernières années, quelles ont été les recettes totales des cultivateurs de blé, d'avoine, d'orge, d'orge de seigle, de lin et de colza dans le secteur régi par la Commission canadienne du blé?

2. Au cours de la même période, combien a-t-on versé d'argent aux termes de la Loi sur les réserves provisoires de blé?

(Le document est déposé.)

SCHL—L'AIDE À LA CONSTRUCTION DE LOGIS
À PRIX MODIQUE

Question n° 622—M. Alexander:

1. a) Combien de projets distincts se sont vus attribuer une aide financière à même la caisse de 200 millions de dollars affectée à la SCHL en 1970 en vue de favoriser la construction des logis à prix modique de conception nouvelle, b) où sont situés les projets domiciliaires en question?

2. Quelles sociétés de construction étaient en cause dans ces projets?

3. a) Dans quels cas la SCHL prévoit-elle réaliser un profit de l'exploitation des programmes pour lesquels elle a assuré des fonds, soit en louant à des fins commerciales, soit par d'autres moyens, b) à quoi la SCHL consacrera-t-elle ces fonds?

4. Comment choisira-t-on les locataires des projets domiciliaires dans lesquels la SCHL est intéressée?

5. Quelles innovations a-t-on soumises et lesquelles ont été acceptées?

(Le document est déposé.)

SCHL—LA FORCLUSION D'HYPOTHÈQUES (1968-1970)

Question n° 655—M. Fortin:

Pour chacune des provinces, pour les années 1968, 1969 et 1970, la Société centrale d'hypothèques et de logement a-t-elle procédé à des saisies et, dans l'affirmative, combien a) en forclusion d'hypothèques, b) en déchéance de vente?

(Le document est déposé.)

QUESTIONS ORALES

LA FONCTION PUBLIQUE

LE PROGRAMME D'ENGAGEMENT D'UNIVERSITAIRES
FRANCOPHONES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre suppléant à propos du programme que le gouvernement fédéral met sur pied actuellement en affectant cette année 2 millions de dollars à l'emploi de diplômés d'universités et de collèges francophones qui sont sans travail. J'aimerais lui demander ce qui peut justifier le fait que le gouvernement ait tenu ce programme secret sans en faire part ni à l'Alliance de la Fonction publique, ni au Parlement ni aux Canadiens?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas l'intention de tenir ce programme secret. J'aimerais de fait, en réponse à

cette question, déposer un exemplaire d'une déclaration faite aujourd'hui par mon collègue, le président du Conseil du Trésor, sur ce sujet.

Une voix: Pourquoi ne l'a-t-il pas faite à la Chambre?

Le très hon. M. Diefenbaker: Il aurait dû la faire à la Chambre. Il se dérobe, aujourd'hui.

M. l'Orateur: A l'ordre. Bien sûr, le premier ministre suppléant ne peut déposer le document qu'avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, puisque le premier ministre suppléant vient de dire qu'il n'était pas question de garder ce document secret, peut-il expliquer à la Chambre pourquoi le document que la Commission de la fonction publique a fait circuler portait la mention: «Ces renseignements sont confidentiels et aucune annonce officielle ne sera faite»? Le premier ministre suppléant peut-il expliquer cela?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, cela peut s'expliquer, je crois, et je suggère qu'on pose ces questions au président du Conseil privé demain lorsqu'il sera ici. La raison pour laquelle il a fait une déclaration à la presse est que celle-ci lui a posé des questions et il a pensé qu'il ne devrait pas tarder à y répondre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il nous évite.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant peut-il nous dire si le gouvernement du Canada a élaboré, dans le domaine de la Fonction publique, des programmes en faveur de certains groupes linguistiques bien déterminés et, dans l'affirmative, si ces programmes ont été autorisés par le Parlement.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, il me semble que la réponse qui a été donnée publiquement par le président du Conseil privé, et dont le député se refuse apparemment à prendre connaissance, traite de ce sujet.

Une voix: Elle ne traite pas de ce sujet.

L'hon. M. Sharp: Il me semble que l'on pourra fort bien poser ces questions demain, et que ce délai n'y changera rien.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que l'honorable représentant d'Egmont pose la question de privilège.

M. MacDonald (Egmont): Je dirai à Votre Honneur et aux députés que la Chambre risque de créer maintenant un très mauvais précédent, cette nouvelle importante ayant été rendue publique et les ministres du gouvernement n'estimant avoir le droit de s'exprimer que les jours où ils sont censés se trouver à la Chambre en vertu d'un système officieux que n'ont reconnu ni Votre Honneur ni